



Commune de Felon

Compte-rendu de la réunion de conseil du 07 décembre 2020

Etaient présents : Serge MARLOT, Sylvie CHRÉTIEN, Mary CAILLEAU, Pascal CHAVEROT, Clément CRISCUOLO, Marie DE VLEESCHOUWER, Alexandre FARQUE, Christophe ROELLINGER, Nathalie SCHADIG, Éric WEISS.

Excusée : Andrée GIL.

Début de séance : 20 h 10. Secrétaire : Nathalie SCHADIG Fin de séance : 22 h 00

Compte-rendu de la réunion du 05 octobre 2020

1. : Longueur de voirie :

Le Maire explique au conseil que la préfecture a envoyé, comme chaque année, un tableau concernant la longueur de voirie. Après renseignements pris, il s'agit de toutes les voiries dont la commune assure l'entretien, qu'elles soient en enrobé ou non.

Après vérification, la longueur de voirie totale pour la commune de Felon est de 5728 mètres, comme indiqué ci-dessous :

Rue : de l'Etang	1620.20 m
Rue de l'Etang - Chemin du Pâturage	125.90 m
Rue de l'Etang de Felon à Lachapelle s/s Rgt	524.80 m
Rue sur la Ville	306.50 m
Rue des Lilas	210.00 m
Rue du Chenois	1531.90 m
Rue du Bambois (588.40+69.90)	658.30 m
Rue des Pommiers	78.40 m
Rue Sous la Ville (le long du 13 rue de l'Église)	107.20 m
Rue du Moulin	564.80 m
TOTAL	5728.00 m

Résultat du vote : unanimité des présents.

2. Demande de subvention :

La déléguée aux affaires scolaires, Nathalie SCHADIG, indique au conseil que l'association des parents d'élèves, la Ribambelle, a commandé environ 320 masques enfant qu'elle a distribués aux élèves de plus de 6 ans scolarisés dans le RPI.

Afin d'aider au financement de cet achat, elle a fait parvenir une demande de subvention de 100€

Résultat : unanimité des présents.



Commune de Felon

3. Désignation des délégués titulaire et suppléant à la CLECT :

Le Maire fait part au conseil de la délibération de la CCVS en date du 24 novembre 2020 portant création de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Il est précisé que celle-ci sera constituée de 22 membres titulaires et 22 suppléants afin que chaque commune soit représentée.

Il est demandé au conseil de désigner un titulaire et un suppléant parmi les conseillers exerçant les fonctions de délégués communautaires.

Il est proposé comme titulaire Serge MARLOT et comme suppléante Sylvie CHRÉTIEN.

Résultat du vote : 8 « pour » et 2 « abstention »

4. Règlement bois d'affouage :

Le règlement a déjà été légèrement modifié, mais il serait souhaitable d'y apporter encore quelques précisions, comme l'indique le Maire et le Président de la commission bois, Clément CRISCUOLO.

Il est proposé de :

- Supprimer la notion de 1 lot par foyer et noter que l'attribution se fera en fonction des lots,
- Remplacer « Les lots devront être coupés » par « Les lots devront être mis en stères ».

Concernant la phrase : « Fournir à la Mairie un certificat de ramonage pour l'année en cours » de la partie engagement, Clément CRISCUOLO précise qu'elle rappelle aux gens que l'affouage est fait pour une utilisation personnelle et qu'il faut faire ramoner sa cheminée chaque année.

Résultat du vote : unanimité des présents

5. Label PEFC :

La commune adhère au processus de certification PEFC mais son abonnement arrive à échéance. Aussi, il faut délibérer pour renouveler ce dernier. Pour rappel, il sert à garantir aux industriels, négociants et consommateurs la qualité de la Gestion Durable.

Résultat du vote : unanimité des présents.



Commune de Felon

6. Murs du cimetière :

Le Président de la commission travaux, Éric WEISS, a fait chiffrer la réfection du mur du cimetière. Il explique que le coût est d'environ 5000 € pour une durée d'environ 5 ans. Il précise que les murs sont en très mauvais état et que, s'ils venaient à s'écrouler et blesser quelqu'un, la commune serait responsable. Le conseil évoque plusieurs façons de procéder pour « réparer » provisoirement mais le coût est important.

Après discussion, la possibilité d'effectuer une réparation en interne avec des bénévoles est privilégiée et si tel est le cas, des travaux seront effectués l'an prochain. Le Maire est chargé de se renseigner et le sujet sera à nouveau débattu lors d'une prochaine séance de conseil.

7. Déneigement et rachat de la lame à neige :

Le déneigement était, jusqu'à présent, effectué par le GAEC CHRÉTIEN. Guy CHRÉTIEN a informé la commune qu'il ne souhaitait plus assurer cette mission. Il propose de racheter la lame à la commune ou d'effectuer des heures de curage de fossés en échange de celle-ci.

Après renseignements pris, la commune ne peut pas échanger la lame contre des heures de tracteur. Il faut vendre la lame pour la sortir de l'inventaire et se faire facturer les heures de curage. Ce point sera délibéré lors d'une prochaine réunion de conseil.

Il a été demandé à Alexandre FARQUE s'il souhaitait assurer le déneigement, ce qu'il a accepté. Le Maire propose le tarif de 60€ HT de l'heure. Une convention sera établie.

Résultat du vote : 8 voix « pour » et 2 « abstention »

8. Columbarium et ossuaire :

En novembre 2019, le conseil avait évoqué l'obligation pour la commune d'avoir un ossuaire. Il s'avère que l'obligation concerne également le jardin du souvenir et le columbarium.

Le plan du cimetière montre qu'il est possible d'aménager des zones pour répondre à ces obligations. Une entreprise de Pompes funèbres a été contactée pour un devis. D'autres entreprises seront contactées.

Le conseil décide de faire, dans l'ordre : un columbarium, un jardin du souvenir et un ossuaire et précise que ce dossier sera à nouveau étudié lors d'une prochaine séance de conseil dès que les devis seront arrivés. Le Maire est chargé de demander des devis.

Résultat du vote : unanimité des présents



Commune de Felon

9. Décision modificative n° 1 :

Le Maire expose au conseil que les communes du RPI partageaient les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses d'investissement doivent être comptabilisées dans le compte 2041482 (20). Aussi, le Maire propose de modifier le budget comme suit :

- Compte 2041482 (20) : +2000 €
- Compte 2111 (21) : - 2000 €

Résultat du vote : unanimité des présents

10. Divers :

* Panneau « à vendre » « bois de chauffage » : le Maire propose au conseil d'installer au bord de la Départementale 83 et au carrefour en direction de Romagny/sous/Rougemont, un panneau annonçant qu'il y a des terrains à vendre sur Felon, ainsi que du bois de chauffage. La majorité des conseillers pense qu'il vaut mieux mettre une annonce sur le bon coin. Ce sera fait en temps voulu.

* Le Maire fait le point sur les dépenses faites par les écoles du RPI et la participation de la commune. Il explique que le Maire précédent avait donné son accord pour la participation aux dépenses d'investissement mais l'an dernier le conseil avait refusé cette dépense. Après avoir discuté avec les autres maires sur le fait que les dépenses avaient été engagées avant le changement de position du conseil, le Maire avait proposé d'étaler la participation sur 4 ans pour les investissements qui avaient été faits. Cet étalement des dépenses représente un montant d'environ 2500€ par an sur 4 ans.

* ONF : le Maire indique avoir engagé des travaux ONF pour permettre aux chasseurs d'accéder à certaines parcelles difficiles d'accès. Ceci leur permettra de chasser les sangliers qui causent de nombreux dégâts chaque année et dont la population augmente. Le Président de l'association de chasse est d'accord pour monter une équipe de nuit, composée uniquement de bons tireurs. Il faudra maintenant obtenir l'autorisation de la préfecture et, ensuite, celle de la fédération de chasse. Affaire à suivre...

* Communication dans l'équipe : Chacun fait part de ses remarques. Le Maire indique que la délégation de fonction et de signature de la 1^{ère} Adjointe sera retirée à compter du 1^{er} janvier 2021.